

Pierre PINTREL

TRADUCTEUR DES LETTRES DE SÉNÈQUE

Qui dit traducteur, dit traître. Le proverbe est faux en ce qui concerne un des guides les plus éclairés de La Fontaine : Pierre Pintrel ou Pinterel, traducteur des Epîtres de Sénèque (lettres à Lucilius).

Nisard en sait quelque chose, lui qui foncièrement honnête et consciencieux, a cru devoir ne rien changer à la coupe de l'habit xvii^e siècle que le cousin du fabuliste a fait endosser au moraliste de la Rome des Césars, et sauf quelques légères lacunes comblées par des notes, on pourrait croire à une troisième édition de cet intéressant travail. Je n'aurai garde, à coup sûr, de dire quoi que ce soit de l'importance et de la supériorité de l'œuvre. Je me contenterai d'affirmer que la traduction de Pintrel ne saurait être rangée parmi les belles infidèles du temps.

Chacun sait que le xvii^e siècle a produit un nombre considérable de traducteurs.

Les auteurs latins eurent pour principaux interprètes Corneille, Racine, La Fontaine, Molière (traducteur de Lucrece), Patru, Maucroix, et enfin Pintrel, sans parler de Brébeuf, et sans tenir compte des Hellénistes comme Ablancourt, Cassandre, Maucroix lui-même et le père Brunoy, traducteur du théâtre des Grecs.

Il n'y a rien de commun entre la besogne honnête et sérieuse de ces admirables et naïfs ouvriers et celle des Benserade, des d'Assoucy, des Scarron, etc... Rien, chez eux, de l'Ovide en belle humeur ou mis en sonnets. Ils n'eurent jamais l'idée « de trahir *le latin* sur un papier coupable ». Leur seule ambition fut de répandre sur le pays les trésors de l'antiquité classique ; de rendre intelligible au plus grand nombre la langue des siècles de Cicéron et de Pline, sans sacrifier aux fadeurs du style précieux, aux séductions du parler des salons et ruelles.

Pour nous en tenir à Pintrel, voyez comme il procède : prosateur émérite mais versificateur médiocre, il renonce à sa traduction en vers et charge son élève et cousin La Fontaine de rendre, en vrai poète qu'il est, les citations tirées de Virgile, Ovide, etc.... Quel scrupule ! Il craint de plier sous le faix. « *succumbam oneri* ». Le fabuliste, touché de tant de modestie, écrit pour son maître les plus jolis vers qui soient sortis de « sa plume incomparable », dit M. Nisard.

D'un autre côté, Maucroix qui connaissait à fond son Sénèque, polit plus d'un passage raboteux, échangea plus d'une impropriété, retoucha maintes expressions et corrigea probablement quelques contre sens.

Enfin, la docte Académie de Château-Thierry ne fut pas sans influence sur le sens critique du traducteur. La Fontaine et Maucroix réunis donnèrent à l'œuvre le poli de l'ongle.

C'est peut-être la seule traduction que nous aient rendue pour ainsi dire intacte les presses du xvii^e siècle. Toutes les autres, du moins celles qui valent quelque chose, ont été remaniées. On y a puisé, c'est évident ; on leur a fait des emprunts, mais tellement déguisés que personne n'y a pris garde.

Elles dorment aujourd'hui sur leurs rayons poudreux et je crains fort que par ces temps d'ingratitude et d'irrévé-

rencieux oubli leur sommeil ne se prolonge outre mesure. On l'a maintes fois interrompu pourtant, il y a quelques années, pour les faire parler à tour de rôle, mais l'une d'elles a si vivement riposté qu'il a fallu se rendre à ses raisons et proclamer son mérite. Seule, elle a consacré jusqu'ici tout son lustre et sa pure beauté, sans apparences de rides. On ne saurait, en effet lui donner un âge; ses traits sont immortels.

Comparaison à part, l'auteur d'une traduction pareille vaut bien qu'on s'occupe de lui.

M. Moulin, secrétaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, que les obstacles n'arrêtent guère, surtout quand il s'agit de notre chère Société, s'est mis à l'œuvre avec succès. Il est le moissonneur; je suis le glaneur. Des documents qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, et de ceux que j'ai découverts, moi-même, il résulte que Pierre Pintrel est le compatriote de La Fontaine et non un Rémois, comme l'a prétendu celui qui nous a le mieux fait connaître son œuvre.

M. Nisard, alors qu'il était maître de conférence à l'Ecole Normale, publia la collection si connue des Auteurs Latins (Paris, Dubochet et C^{ie}, éditeur, 1838).

Dans l'avant-propos de la traduction des œuvres complètes de Sénèque, il écrit ceci; « L'exagération n'est pas permise dans notre langue, même pour traduire un auteur exagéré. Sous ce rapport, l'imperfection d'une traduction est une qualité dans le traducteur. Au reste ce jugement ne s'applique qu'à la traduction entièrement nouvelle des traités de Sénèque.

« Du livre des questions naturelles, de l'Apokolokyntose et des fragments. Pour celle des Epîtres, nous n'avons pas eu à la demander à une plume contemporaine. Le xvii^e siècle nous offrait de ce chef-d'œuvre de Sénèque une traduction qui est, elle-même, un chef-d'œuvre de langage. On cherchera vainement le nom de l'auteur dans les

biographies les plus complètes. Il s'appelait *Pintrel* et il était de *Reims*. Mais ce *Pintrel* était parent de *La Fontaine*; mais cet habitant de *Reims* vivait dans un siècle dont *Courier* a dit que la moindre femme y écrivait en meilleur français que les maîtres du dix-huitième siècle. La première, et à ce que nous croyons, la seule édition de cet ouvrage, parut en 1681. Outre le talent très distingué de *Pintrel* cette traduction a un inestimable prix. *La Fontaine* l'a revue et en a traduit en vers toutes les citations. La plupart de ces vers sont charmants; un grand nombre sont des meilleurs qui soient sortis de cette plume incomparable.

.
« M. Villemain, consulté par nous sur la part qu'on pouvait faire dans cette collection aux travaux des deux derniers siècles, avait donné l'avis de réimprimer quelques traductions du xvii^e siècle fort supérieures, disait-il, malgré leurs imperfections et leurs charmantes négligences non seulement à tout ce que l'on avait fait depuis, mais à tout ce que l'on pourrait faire ultérieurement. C'est ce précieux conseil, qui en nous confirmant dans notre propre pensée, nous a mis sur la voie de cette traduction à laquelle *La Fontaine* a coopéré, probablement en bon parent, et en y mettant de l'amour-propre de famille. Nous l'avons réimprimée avec un soin religieux, nous réservant d'ailleurs de remplir dans des notes spéciales les plus graves omissions et de rétablir la vraie version partout où *Pintrel* a pu l'altérer, soit par erreur, soit plus souvent, comme nous l'avons vérifié, pour avoir suivi des commentateurs qui ne respectaient pas assez les manuscrits. »

Ce qu'il y a d'étonnant dans cette note, c'est que *M. Nisard* n'ait pas mentionné *Maucroix*, alors que les nombreuses traductions du chanoine ont été longtemps les meilleures de celles qui existaient en français et qu'elles ont contribué à former et à enrichir notre langue en l'ha-

bituant, dit M. L. Pâris, à s'approprier les formes énergiques, graves et majestueuses de l'antiquité.

De plus, elle renferme deux erreurs. 1^o Pintrel n'était pas de Reims et 2^o il existe deux éditions de la traduction des épîtres de Sénèque. La première imprimée le 1^{er} août 1681, chez Claude Barbier (second perron de la Sainte-Chapelle du Palais), 2 vol. in-12; la seconde au millésime de 1684, chez Ch. Osmont.

Ce Pierre Pintrel originaire de Brasles, près Château-Thierry, eut l'honneur de diriger les premiers essais de La Fontaine et de lui donner cette noble confiance en soi-même qui manque parfois aux meilleures volontés dont une crainte inexplicable enchaîne et paralyse l'essor. Deux autres apparitions sans conséquence, faites au palais par notre lamentable avocasserau, semblaient l'avoir à jamais dégoûté de toute entreprise oratoire ou poétique. Pintrel fit pour lui ce que tenta jadis le comédien Satyros pour Démosthènes. Il guida ses lectures, lui fit étudier les bons auteurs du « Nord et du Midi », et son élève ne tarda pas à devenir le plus bel ornement des salons de Château-Thierry. Pour s'acquitter envers son bienfaiteur et Maître. La Fontaine mit plus tard la dernière main à la traduction des épîtres de Sénèque d'où le cousin Pintrel avait maintes fois tiré plus d'une version pour la lui faire traduire en excellent français. Je ne suis pas éloigné de penser que Maucroix à qui nous devons un prologue du deuxième livre des Questions Naturelles dut apporter, lui aussi, son contingent d'expressions et de conseils.

Dans sa quasi sinécure de procureur du roi au présidial de Château-Thierry, Pintrel avait assez de loisirs pour taquiner la muse et charmer avec sa prose ou ses vers les alcovistes ébahies de la petite ville. Nous ne savons guère à quoi nous en tenir sur la valeur de ses poésies, mais il est hors de doute qu'elles ne devaient pas être fort brillantes puisque La Fontaine lui fit abandonner le projet

de traduire en vers les lettres à Lucilius et se chargea de retoucher ou de refaire ceux qui figurent encore dans la traduction.

La famille des Pintrel eut pour berceau la petite paroisse de Brasles qui s'étend jusqu'aux portes de Château-Thierry. M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, a bien voulu me donner l'assurance que les Pintrel fixés dans ce dernier bourg, n'y étaient pas nés. C'est à Château-Thierry, me dit-il, que des recherches doivent être faites. M. Moulin, secrétaire de la Société historique et archéologique de cette ville, a trouvé des documents qui semblent clore la discussion. J'ai, moi-même, découvert aux Archives Nationales certaines pièces d'une indéniable authenticité. Nous pouvons suivre pour ainsi dire l'histoire des Pintrel, depuis le commencement du xvii^e siècle jusqu'à la fin du xviii^e.

Dans une lettre à M. Moulin (22 décembre 1894), M. Jardt, bibliothécaire de la ville de Reims, écrit : « Il m'est impossible de rattacher les Pintrel de Reims à celui qui traduisit Sénèque d'une façon bien authentique et bien sûre, mais je serais disposé à croire que ce dernier était bien un Rémois comme le dit M. Nisard, sans doute d'après une note écrite sur un exemplaire des épîtres de Sénèque, dans un dépôt de Paris. « Or j'ai acquis la certitude qu'il n'existe aucune note de ce genre sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque Nationale.

D'un autre côté, voilà tout ce qu'ont pu fournir les archives sur les Pintrel.

Je transcris :

1^o Archives de l'état-civil de Reims, Eglise paroissiale Saint-Timothée de Reims, 17 février 1674.

Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Thuillier et de Marie Pingues, — parrain, Jean-Baptiste Pintrel et Simonne Thuillier.

Signé au registre : Pintrel de Villeneuve.

(Probablement le même qui figure sur les registres de la paroisse de Brasles, an 1668).

2^o Renseignements fournis par M. Duchénoy, de Reims, sur les Pintrel.

(Documents trouvés dans des minutes de notaire).

1^o Pierre Pintrel, hôtelier à La Ferté-Milon, obtient le droit d'affermir les relais de la poste de Paris à Reims et de Reims à Paris, ainsi que le droit de louage de chevaux dans la ville de Reims.

3^o Philippe Pintrel, maître de postes à La Ferté-Milon, promet de mettre d'huy à un mois ès mains de Michel Legras, *hôtelain* demeurant à Réthel, des lettres de provision de maître des postes de la ville de Réthel et icelles obtenir de M. de Nouveaux, général des postes de France. (Minutes de Forzy, notaire à Reims).

Ce n'est pas une raison suffisante pour faire naître à Reims le Pierre Pintrel qui nous occupe.

M. Moulin a découvert des documents beaucoup plus sérieux et surtout plus concluants.

Les voici :

Registre de l'état-civil de la commune de Brasles, près Château-Thierry.

1645 — Signature de Auguste Pinterelle, président de l'élection de Chaury, (probablement le père de Pierre).

1662 — Oger Pinterelle, parrain au baptême de Antoinette Béguin, fille de noble homme M. Charles Béguin, seigneur de Brasles.

1668 — Jehan Pinterel, escuier, seigneur de Montoury et de Villeneuve, exempt des gardes du Roy.

1691 — Oger Pinterel, seigneur de la Loge, trésorier-payeur du Roy, de la généralité de Soissons.

1705 — Pinterel de la Grange, président au présidial de Château-Thierry.

1720 — Le président Pinterel, seigneur de Brasles.

1732 — Mort, à Paris, de M. René Pinterel des Biès,

président de la Cour des Monnayes de Paris, Seigneur de Brasles, etc., etc.

Voici ce que j'ai découvert aux Archives Nationales, registre du Secrétariat, année 1681 (O¹ 25 348).

1^o Dispense de service en faveur de René Pintrel pour être reçu président en la Cour des Monnayes, l'adresse à ladite Cour des Monnayes à Saint-Germain-en-Laye, le XX 6^e nov. 1681, (*sic*),

2^o Année 1699 — N^o 1848, dispense d'âge en faveur de Joseph Pintrel pour être pourvu de l'office de président au grenier à sel de Château-Thierry.

A Marly, le 18 mai 1699.

3^o id. Lettres gratuites qui ordonnent que le sieur René Pintrel des Biez, ci-devant président de la Cour des Monnayes, jouira de la noblesse accordée par édit du mois de mars 1600.

4^o 30 avril 1715. — Veu au Conseil d'Etat du Roy le placet présenté en iceluy par le sieur Pintrel, commissaire de la compagnie des grenadiers du Roy à cheval, et contenant que par l'édit de création de sa charge qui est du mois de mars 1711, il a plu à sa majesté de luy accorder entre autres choses des privilèges de la noblesse, ce qui luy donne l'exemption du droit de gros pour la vente des vins qu'il recueille dans l'élection de Château-Thierry suivant l'article 5 de l'ordonnance des aydes du mois de juin 1680, et que d'ailleurs il est bourgeois de Paris, de sorte qu'il a deux qualitez pour jouir de ladite exemption. Cependant le fermier des Aydes de la dite élection veut l'obliger à payer le dit droit et le réduire à la même condition d'un simple vigneron, pourquoy requérait qu'il plût à sa Majesté de l'en décharger, la réponse de Jean Benancourt, fermier des Aydes de la généralité de Soissons auquel le dit placet a été communiqué, et contenant que l'ordonnance des Aydes n'accorde l'exemption du droit de gros

qu'à ceux qui sont actuellement et véritablement nobles, que le dit sieur Pintrel n'est pas dans ce cas puisque son édit de création ne luy accorde qu'une noblesse graduelle pour avoir effet après le temps porté par iceluy, que la fleur n'est pas un fruit du quel on puisse jouir prématurément, que l'édit du mois de mars 1600, servant de règlement général dans le royaume pour jouir du titre et des privilèges attribuez à la noblesse, demande qu'elle soit actuelle et défend en termes précis à ceux qui ne l'ont que graduelle de l'insérer au corps de la noblesse, et d'en usurper le privilège sous des peines très sévères, et enfin que les clauses des édits sont réciproquement obligatoires comme celles des contrats particuliers, lesquels n'ont effet ni valeur qu'après l'échéance des conditions, le temps porté par l'édit n'est pas arrivé, par conséquent il ne peut pas jouir par anticipation du privilège accordé par la dite ordonnance des Aydes à ceux qui sont actuellement et véritablement nobles ; pour ce qui est de la qualité de Bourgeois de Paris, qu'elle n'est pas prouvée, mais il est certain, au contraire, que le dit Pintrel est originaire de la *paroisse de Glan*, dépendante de la dite élection de Château-Thierry et qu'il demeure véritablement à Gentilly où il fait transporter ses vins, et où il les vend en gros ou en détail, comme bon lui semble, etc., etc..... Le Roy en son Conseil, sans s'arrêter à la demande du dit sieur Pintrel, a ordonné et ordonne qu'il sera contraint au paiement du droit de gros pour la vente des vins provenant de son crû dans la dite élection de Château-Thierry, sans qu'il puisse en prétendre l'exemption sous prétexte du dit édit de may mil sept cent onze, qu'après le temps porté par le dit édit.

Signé: DESMARETZ.

Dépêches du 16 mars 1753.

M. de Sauvigny, intendant de Paris. M. S.

Je joins icy un ordre du Roy pour reléguer dans le cou-

vent de Saint-Etienne du Plessis, diocèse de Caen le Père Pintrel de la congrégation de Sainte-Geneviève, prêtre curé de la paroisse de Lizy, diocèse de Meaux. Vous voudrez bien lui faire notifier cet ordre et tenir la main à ce qu'il s'y conforme de suite. (C'est le seul qui fasse tâche).

Enfin sur le manuscrit 2497, n° 157, figure un Oger-Charles-Isidore Pintrel de Neufchâtel, conseiller au Parlement de Paris, qui présente au Roy une requête contenant qu'il est propriétaire d'une quittance de finance sur la Recette des Finances de la généralité de Paris (26 juin 1775).

De toutes ces notes il ressort clairement que le lieu d'origine des Pintrel est Brasles et Gland.

Quant à certains membres de la famille, les uns allèrent habiter La Ferté-Milon, les autres Reims ou Paris et nous avons vu que presque tous occupèrent des situations très honorables dans la magistrature, à la Cour des Monnaies, dans le commerce, etc...

Comme ces familles de robe sont vivaces sous l'ancienne Monarchie ! Comme les traditions d'honneur s'y perpétuent ! Comme chacun est jaloux de conserver intact ce dépôt sacré transmis par des ancêtres sans reproche !

C'est un exemple que notre chère patrie ne doit jamais perdre de vue. Comme nous en avons le ferme espoir, mes chers collègues, elle finira par compléter son relèvement, par rendre à la famille cette stabilité, cette sécurité dans le mariage indissoluble, à quelques exceptions près, ce respect durable, éternel, qui va d'abord du bisaïeul à l'arrière-petit-fils, s'étend de proche en proche et jetant dans le sol d'innombrables racines couvre le pays tout entier de vigoureux et mâles rejetons.

SALESSE.